

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<b>RIBER</b>  (Euronext Paris)
--------------------------------------

Par courrier du 8 décembre 2008, M. Noël Goutard a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 décembre 2008, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société NG Investments qu'il contrôle (1), les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société RIBER et détenir, directement et indirectement, 2 862 233 actions représentant autant de droits de vote, soit 15,08% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
M. Noël Goutard	10 000	0,05
NG Investments	2 852 233	15,03
<b>Total M. Goutard</b>	<b>2 862 233</b>	<b>15,08</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RIBER sur le marché.

Le déclarant a par ailleurs précisé :

"NG Investments et Noël Goutard agissent de concert en tant qu'acquéreurs d'une participation de 2 862 233 actions RIBER qu'ils déclarent ce jour.

Ils envisagent de poursuivre, en fonction de leurs disponibilités, de la situation de la société RIBER et des marchés, leurs achats d'actions RIBER, sans, cependant, rechercher l'acquisition de la majorité du capital de la société, ni dépasser le seuil du tiers.

Noël Goutard est membre du conseil de surveillance de RIBER qu'il préside."

(1) Société anonyme sise 18, rue Juge, 75015 Paris.

(2) Sur la base d'un capital composé de 18 977 953 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.